



**Autorisation de sortie pour les mineurs 2022 - 2023**

*Afin de nous assurer que vos enfants vous sont rendus en toute sécurité à l'issue du cours, nous vous invitons à venir les chercher dans le dojo, les mardis et vendredis à 20 heures. Vous avez néanmoins la possibilité d'autoriser votre enfant à quitter le dojo seul, soit pour vous retrouver à l'extérieur de la cour du Collège, soit pour le laisser rentrer seul à la maison.*

Je soussigné(e).....

autorise  n'autorise pas

mon fils / ma fille.....

à quitter seul le dojo à l'issue des cours d'Aïkido du mardi et vendredi.

En cas non autorisation, les enfants resteront dans le dojo même (pas dans le couloir), en attendant qu'un parent ou toute personne désignée par ce dernier vienne les chercher.

Date et signature du représentant légal

---

**Droit à l'image**

Je soussigné(e).....

Représentant légal de (nom, prénom) .....

Donne mon autorisation pour que :

- Mon fils / ma fille..... soit photographié(e) ou filmé(e) lors de sa participation aux entraînements, aux stages et à toute activité liée au club.
- Que son image soit reproduite sur support papier dans le cadre de l'établissement de tout document d'information élaboré par l'association à des fins non commerciales.

Nous renonçons par la présente à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour la participation de notre enfant à la prise de vue et à sa diffusion.

Date et signature du représentant légal

*Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »*